

## Registre des activités de traitement du GCS Sara

### Section 1 : activités dont le GCS SARA est responsable ou co-responsable de traitement :

Activités	Désignation des activités de traitement
Activité 1.	<a href="#">Gestion des professionnels de santé dans les services numériques régionaux</a>
Activité 2.	<a href="#">Service d'échange et de partage des données de santé</a>
Activité 3.	<a href="#">Gestion du répertoire opérationnel de référence de l'offre de soins des établissements de santé (ROR)</a>
Activité 4.	<a href="#">Gestion du Centre Régional de Veille et Alertes des Urgences (CERVEAU)</a>
Activité 5.	Gestion de la plateforme de télémédecine COVOTEM
Activité 6.	<a href="#">Suivi de l'information relative aux Bactéries hautement résistantes émergentes (BHRe)</a>
Activité 7.	Service de téléconsultation au bénéfice du patient
Activité 8.	Portail sécurisé du patient - MaSantéConnectée
Activité 9.	Service d'Orientation ViaTrajectoire
Activité 10.	<a href="#">Gestion des adhérents</a>
Activité 11.	<a href="#">Gestion du personnel et de la paie</a>

### Section 2 : activités dont le GCS SARA est sous-traitant :

Activités	Désignation des activités de traitement
Activité ST1	Traitement de données dans le cadre d'un suivi épidémiologique
Activité ST2	Service de stockage sécurisé permettant le partage et la collaboration sur des documents de santé

## Section 1 : activités dont le GCS SARA est responsable ou co-responsable de traitement :

### FICHE DE REGISTRE DE L'ACTIVITÉ

#### 1. Gestion des professionnels de santé dans les services numériques régionaux

Date de création de la fiche	11/03/2019
Date de dernière mise à jour de la fiche	11/09/2019
Nom du responsable de la mise en œuvre du traitement et fonction occupée	<b>Jean-Baptiste FREYMANN</b> <b>Responsable du pôle socle</b>
Nom du logiciel ou de l'application <i>(si pertinent)</i>	<b>Portail PS SARA.</b>

#### Objectifs poursuivis

##### Gestion des données personnelles des professionnels de santé utilisateurs des services SARA :

- Identification
- Gestion des moyens d'authentification forte
- Gestion des conditions d'accès aux différentes applications métier utiles à leur pratique.

#### Catégories de personnes concernées

##### Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données.

1. professionnels de santé

##### Indiquez le nombre approximatif de personnes concernées.

Environ 100 000

#### Catégories de données collectées

##### Cochez et listez les différentes données traitées

État-civil, identité, données d'identification, images

*Nom prénom, adresse mail, téléphone portable, téléphone fixe du cabinet et/ou du secrétariat*

Vie personnelle

Vie professionnelle

*Titre, profession, spécialité, établissement de santé d'exercice*

Informations d'ordre économique et financier

Données de connexion

*Adresse IP, logs d'accès en lecture et écriture*

Données de localisation

Internet

Autres catégories de données :

### **Des données particulières sont-elles traitées ?**

*La collecte de certaines données, particulièrement sensibles, est strictement encadrée par le RGPD et requiert une vigilance particulière.*

*Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes.*

*Il s'agit des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions.*

*Il s'agit du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).*

Oui  Non

## **Durées de conservation des catégories de données**

### **Combien de temps conservez-vous ces informations ?**

- **Données d'identification et données relatives à la vie professionnelle**

Ces données sont conservées pendant toute la durée d'exercice du professionnel de santé et ce, jusqu'à 2 ans après le signalement de l'arrêt de l'activité.

Le compte peut également être supprimé à tout moment sur demande de la personne concernée. Dans ce cas, il est supprimé de l'annuaire. Ne sont alors conservées que les données relatives au numéro d'identifiant national (ex : RPPS), aux nom et prénom de la personne du professionnel (auteur, destinataire) ainsi que les traces de connexion et d'accès aux données de santé de patients suivis par le professionnel de santé concerné.

- **Données de connexion**

Les traces d'accès (IP, date/heure, page accédée) sont conservées pendant 1 mois.

Les traces fonctionnelles d'authentification et de redirection vers les applications métiers sont conservées en base active pendant une durée de 2 ans puis en archivage intermédiaire pour une durée indéfinie.

## **Catégories de destinataires des données**

### **Destinataires internes**

N/A

### **Organismes externes**

Les données publiques de contact des professionnels de santé sont consultables par les autres professionnels de santé qui souhaitent leur transmettre des données de santé (accès via l'annuaire des professionnels de santé).

### **Sous-traitants**

Hébergeur agréé de données de santé : Hospices civils de Lyon

## Transferts des données hors UE

**Des données personnelles sont-elles transmises hors de l'Union européenne ?**

Oui  Non

Si oui, vers quel(s) pays :

*Dans des situations particulières (transfert vers un pays tiers non couvert par une décision d'adéquation de la Commission européenne, et sans les garanties mentionnées aux articles 46 et 47 du RGPD), des garanties spécifiques devront être prévues et documentées dans le registre (article 49 du RGPD). Consultez le site de la CNIL.*

## Mesures de sécurité

**Cochez et décrivez les mesures de sécurité organisationnelles et techniques prévues pour préserver la confidentialité des données.**

*Le niveau de sécurité doit être adapté aux risques soulevés par le traitement. Les exemples suivants constituent des garanties de base à prévoir et peuvent devoir être complétés.*

Contrôle d'accès des utilisateurs

- ✓ *Les données chez l'hébergeur HDS sont accessibles uniquement sur authentification forte des administrateurs dûment habilités.*
- ✓ *Après authentification forte, le professionnel de santé est autonome pour gérer ses informations personnelles : données d'identification relative à la vie professionnelle, gestion des modalités de connexion, gestion des délégués,...*

Mesures de traçabilité

*Une traçabilité technique systématique des accès en lecture et en écriture est mise en place.*

Mesures de protection des logiciels

*Un antivirus est mis en place au niveau du système d'information et au niveau applicatif.*

Sauvegarde des données

*Les données sont sécurisées chez l'hébergeur HDS de SARA/SISRA*

Chiffrement des données

Contrôle des sous-traitants

*Suivi régulier du contrat liant SARA à son hébergeur HDS.*

Autres mesures :

- ✓ *aucune donnée nominative n'est transmise dans des échanges non sécurisés*
- ✓ *un protocole de transmission HTTPS, un réseau VPN et une sonde anti-intrusion sont mis en place,*
- ✓ *une procédure d'information en cas de violation de données est mise en place.*

## Information et respect des droits des personnes

**Comment les personnes concernées sont informées du traitement ? Cocher la ou les cases correspondantes :**

Mention d'information

Charte informatique : les professionnels valident les conditions générales d'utilisation préalablement à leur première connexion, puis lors de chaque évolution importante des CGU.

Politique de confidentialité

Contrat

Autres mesures :

**Comment sont traitées les demandes d'exercice des droits des personnes ?**

Délai du traitement de la demande : 1 mois

Personne chargée de répondre aux demandes : DPO du GCS SARA (voir procédure interne de Saisine du DPO).

# FICHE DE REGISTRE DE L'ACTIVITÉ

## 2. Service d'échange et de partage des données de santé Portail patient régional

<b>Date de création de la fiche</b>	11/03/2019
<b>Date de dernière mise à jour de la fiche</b>	11/09/2019
<b>Nom du responsable de la mise en œuvre du traitement et fonction occupée</b>	<b>Matthieu DOERFLER</b> <b>Directeur de projets</b>
<b>Nom du logiciel ou de l'application</b> <i>(si pertinent)</i>	<b>MesPatients, MonSisra, Portail patient régional</b> <b>ViaPatient</b>

### Objectifs poursuivis

Gestion du service d'échange et de partage des données de santé qui permet une meilleure prise en charge coordonnée des patients en facilitant la communication dématérialisée de leurs données de santé entre professionnels des secteurs sanitaire et du médico-social, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

### Catégories de personnes concernées

Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données.

1. Patients
2. Professionnels intervenant dans la prise en charge du patient

Indiquez le nombre approximatif de personnes concernées.

#### Volet partage

3 millions de dossiers patients créés et alimentés.

25 000 dossiers patients actifs, faisant l'objet d'un consentement explicite du patient permettant l'accès des professionnels à son dossier, en fonction de leur profession (selon une matrice d'habilitation spécifique validée par un comité d'éthique régional).

**Volet échange** : 500 000 messages transitent mensuellement via la Messagerie Sécurisée de Santé dont le GCS SARA est l'un des opérateurs conformément au cadre technique et réglementaire géré par l'ASIP santé.

Environ 100 000 professionnels de santé utilisateurs des services

### Catégories de données collectées

Cochez et listez les différentes données traitées

État-civil, identité, données d'identification, images

*Nom prénom, date de naissance, lieu de naissance, sexe, adresse postale, numéros de téléphone, adresses email.*

Vie personnelle

*Données relative au contexte de vie du patient : habitudes de vie, situation familiale, coordonnées des aidants, type de logement, scolarité, aides et mesures de protection.*

Vie professionnelle

*Situation professionnelle*

Informations d'ordre économique et financier

*Situation financière, mutuelle.*

Données de connexion

Données de localisation

Internet

Autres catégories de données :

### **Des données particulières sont-elles traitées ?**

*La collecte de certaines données, particulièrement sensibles, est strictement encadrée par le RGPD et requiert une vigilance particulière.*

*Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes.*

*Il s'agit des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions.*

*Il s'agit du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).*

Oui  Non

Si oui, lesquelles ? :

Données relatives à l'origine raciale ou ethnique

Données relatives aux opinions politiques

Données relatives aux convictions religieuses ou philosophiques :

Données relatives à l'appartenance syndicale

Données génétiques (ADN)

Données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique

**Données relatives à la santé** : pathologies, allergies, antécédents personnels et familiaux, facteurs de risque, comptes-rendus d'hospitalisation ou de consultation, prescriptions, bilans, comptes-rendus d'examen, plans d'aides et de soins, évaluations, suivi de constantes cliniques et biologiques, programmes d'éducation thérapeutique, vaccins, résultats de dépistage, directives anticipées, acteurs de la prise en charge, planning des interventions sanitaires et médico-sociales.

Données relatives à la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle

Données relatives aux condamnations pénales, aux infractions ou aux mesures de sûreté

NIR ou numéro de sécurité sociale

## **Durées de conservation des catégories de données**

### **Combien de temps conservez-vous ces informations ?**

Conformément à l'article R1112-7 du code de la santé publique, l'ensemble des données personnelles du patient est conservé pendant une durée de 20 ans à compter de la date du dernier enregistrement sur son dossier.

## Catégories de destinataires des données

### Destinataires internes

Professionnels de santé impliqués dans la prise en charge des patients  
Patients

### Organismes externes

### Sous-traitants

Hébergeur agréé de données de santé : Hospices civils de Lyon

## Transferts des données hors UE

### Des données personnelles sont-elles transmises hors de l'Union européenne ?

Oui  Non

Si oui, vers quel(s) pays :

*Dans des situations particulières (transfert vers un pays tiers non couvert par une décision d'adéquation de la Commission européenne, et sans les garanties mentionnées aux articles 46 et 47 du RGPD), des garanties spécifiques devront être prévues et documentées dans le registre (article 49 du RGPD). Consultez le site de la CNIL.*

## Mesures de sécurité

### Cochez et décrivez les mesures de sécurité organisationnelles et techniques prévues pour préserver la confidentialité des données.

*Le niveau de sécurité doit être adapté aux risques soulevés par le traitement. Les exemples suivants constituent des garanties de base à prévoir et peuvent devoir être complétés.*

#### Contrôle d'accès des utilisateurs

- ✓ *Les données chez l'hébergeur HDS sont accessibles uniquement sur authentification forte des administrateurs dûment habilités.*
- ✓ *L'accès aux données strictement utiles à la prise en charge est restreint aux professionnels de santé et des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux, en application de critères stricts : habilitations recueillies auprès du patient ou de son représentant légal, avec restriction d'accès par profession/ échange entre professionnels/ équipe de prise en charge.*

#### Mesures de traçabilité

*Une traçabilité technique systématique des accès en lecture et en écriture est mise en place.*

#### Mesures de protection des logiciels

*Un antivirus est mis en place au niveau du système d'information et au niveau applicatif.*

#### Sauvegarde des données

*Les données sont sécurisées chez l'hébergeur HDS de SARA/SISRA*

#### Chiffrement des données

#### Contrôle des sous-traitants

*Suivi régulier du contrat liant SARA à son hébergeur HDS.*

#### Autres mesures :



- ✓ aucune donnée nominative n'est transmise dans des échanges non sécurisés
- ✓ un protocole de transmission HTTPS, un réseau VPN et une sonde anti-intrusion sont mis en place.

## Information et respect des droits des personnes

**Comment les personnes concernées sont informées du traitement ? Cocher la ou les cases correspondantes :**

Mention d'information – avant toute création et alimentation d'un dossier patient, ce dernier est informé, en règle générale à l'accueil dans un établissement de santé qui le prend en charge. A tout moment le patient peut s'opposer au traitement (c'est-à-dire à la création du dossier et/ou à son alimentation sur tout ou partie des documents de santé qui le concernent).

Charte informatique

Politique de confidentialité

Contrat – aucun professionnel de santé ne peut accéder au dossier du patient sans que celui-ci n'ait formalisé son consentement explicite. Il autorise alors un ou des professionnels spécifiques à accéder à son dossier.

Autres mesures :

**Comment sont traitées les demandes d'exercice des droits des personnes ?**

Indiquez le délai du traitement de la demande : 1 mois

Indiquez la personne chargée de répondre aux demandes : DPO GCS SARA. – Une procédure spécifique est mise en place pour la gestion des demandes de désactivation d'un dossier patient.

## FICHE DE REGISTRE DE L'ACTIVITÉ

### 3. Gestion du répertoire opérationnel de référence de l'offre de soins des établissements de santé (ROR)

Date de création de la fiche	11/03/2019
Date de dernière mise à jour de la fiche	11/09/2019
Nom du responsable de la mise en œuvre du traitement et fonction occupée	<b>Choukri HERCHI</b> <b>Chef de projets</b>
Nom du logiciel ou de l'application <i>(si pertinent)</i>	<a href="https://ror.sante-ra.fr/ror/">https://ror.sante-ra.fr/ror/</a>

## Objectifs poursuivis

**Le ROR permet d'orienter efficacement les patients afin d'assurer leur prise en charge au sein des établissements de santé répertoriés parmi les comptes utilisateurs en fonction de l'offre de soins proposée.**

Le ROR dans sa déclinaison régionale est accessible au travers du portail santé régional (www.sante-ra.fr, application MonSISRA, dispositif Porte5 pour les établissements connectés).

La mise en place d'un répertoire opérationnel des ressources est prévue par l'article D. 6124-25 modifié du code de la santé publique.

## Catégories de personnes concernées

**Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données.**

1. professionnels de santé
2. personnels administratifs

**Indiquez le nombre approximatif de personnes concernées.**

14 500 professionnels référencés

## Catégories de données collectées

**Cochez et listez les différentes données traitées**

État-civil, identité, données d'identification, images

*Concernant les données des utilisateurs : nom, prénom, adresse électronique, téléphone, n° RPPS/ADELI, établissement de rattachement.*

*Concernant les données des personnes ressources :*

- ✓ *Les directeurs d'établissement : civilité, titre, nom, prénom, adresse électronique, numéro de fax, numéro de téléphone.*
- ✓ *Le président de la Commission médicale d'établissement/Comités consultatifs médicaux : civilité, titre, nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone.*
- ✓ *Le référent Permanence des soins en établissements de santé : civilité, titre, nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone.*

- ✓ *Le responsable de Pôle, Service, Unités : civilité, titre, nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, n° RPPS.*
- ✓ *Les autres personnes ressources : civilité, titre, nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone,, n° RPPS/ADELI.*

Vie personnelle

Vie professionnelle

*Concernant les autres personnes ressources : secteur de conventionnement, horaires de consultation, localisation, profession, spécialité, précision d'activité, tiers payant.*

Informations d'ordre économique et financier

Données de connexion

*Concernant les données des utilisateurs : identifiant et mot de passe.*

*Pour l'ensemble des catégories de personnes concernées : adresse IP, type de navigateur.*

Données de localisation

Internet

Autres catégories de données :

### **Des données particulières sont-elles traitées ?**

*La collecte de certaines données, particulièrement sensibles, est strictement encadrée par le RGPD et requiert une vigilance particulière.*

*Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes.*

*Il s'agit des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions.*

*Il s'agit du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).*

Oui  Non

## **Durées de conservation des catégories de données**

### **Combien de temps conservez-vous ces informations ?**

- **Données des utilisateurs**

Les comptes inactifs depuis plus de 12 mois sont supprimés.

- **Données des personnes ressources**

Les mises à jour annuelles des données par les établissements de santé concernés sont pilotées par l'équipe gestionnaire ROR.

## **Catégories de destinataires des données**

### **Destinataires internes**

### **Organismes externes**

Le ROR est accessible aux professionnels de santé authentifiés sur l'application.

Les données du ROR sont également accessibles via d'autres applications (à ce jour sante.fr et ViaTrajectoire), conformément aux orientations nationales.

## Sous-traitants

GCS SESAN (assure contractuellement l'hébergement du ROR ARA)

## Transferts des données hors UE

### Des données personnelles sont-elles transmises hors de l'Union européenne ?

Oui  Non

Si oui, vers quel(s) pays :

*Dans des situations particulières (transfert vers un pays tiers non couvert par une décision d'adéquation de la Commission européenne, et sans les garanties mentionnées aux articles 46 et 47 du RGPD), des garanties spécifiques devront être prévues et documentées dans le registre (article 49 du RGPD). Consultez le site de la CNIL.*

## Mesures de sécurité

### Cochez et décrivez les mesures de sécurité organisationnelles et techniques prévues pour préserver la confidentialité des données.

*Le niveau de sécurité doit être adapté aux risques soulevés par le traitement. Les exemples suivants constituent des garanties de base à prévoir et peuvent devoir être complétés.*

Contrôle d'accès des utilisateurs

- ✓ *Les données personnelles hébergées au GCS SESAN sont accessibles uniquement sur authentification forte des administrateurs dûment habilités, via VPN, HTTPS.*
- ✓ *Pour l'accès direct au ROR, les comptes (et droits associés) sont créés et administrés par les gestionnaires du ROR (équipes des Réseaux des Urgences missionnés par l'ARS). La création de comptes peut également être déléguée par un gestionnaire RPR à une personne ressource (Directeur, référent).*
- ✓ *Via le portail Santé Régional*
  - *Pour un utilisateur ayant déjà un compte dans le ROR : mécanisme SSO entre le compte portail de l'utilisateur et le compte ROR préalablement créé.*
  - *Pour un utilisateur n'ayant pas de compte ROR : possibilité d'accéder de manière anonyme, en lecture seule à tout ou partie du ROR en fonction de sa profession paramétrée dans le portail régional. La liste des professions et habilitations ROR associées est co-construite entre le GCS SARA, l'ARS et l'équipe gestionnaire ROR.*
- ✓ *Les administrateurs "techniques" du ROR ont également accès aux données.*

Mesures de traçabilité

Mesures de protection des logiciels

Sauvegarde des données

Chiffrement des données

Contrôle des sous-traitants

Autres mesures :

## Information et respect des droits des personnes

**Comment les personnes concernées sont informées du traitement ? Cocher la ou les cases correspondantes :**

Mention d'information

Charte informatique

Politique de confidentialité

Contrat

Autres mesures : la circulaire DHOS du 13 février 2007, et l'instruction DGOS du 7 avril 2015 demandent aux établissements de santé de saisir leur offre de soins dans le ROR.

**Comment sont traitées les demandes d'exercice des droits des personnes ?**

Indiquez le délai du traitement de la demande : 1 mois

Indiquez la personne chargée de répondre aux demandes : DPO du GCS SARA (voir procédure interne de Saisine du DPO).

# FICHE DE REGISTRE DE L'ACTIVITÉ

## 4. Gestion du Centre Régional de Veille et Alertes des Urgences (CERVEAU)

Date de création de la fiche	11/03/2019
Date de dernière mise à jour de la fiche	11/09/2019
Nom du responsable de la mise en œuvre du traitement et fonction occupée	<b>Choukri HERCHI</b> <b>Chef de projets</b>
Nom du logiciel ou de l'application <i>(si pertinent)</i>	<b>Plateforme interrégionale CERVEAU</b>

### Objectifs poursuivis

La gestion du CERVEAU permet de remplir le rôle de :

- **concentrateur régional des Résumés de Passages aux Urgences (RPU) et de service consommateurs associés (par exemple, le module Hôpital En Tension) ;**
- **serveur Régional de Veille et d'Alerte (SRVA)**

Le CERVEAU permet de :

- recueillir des informations :
  - sur les passages aux urgences (données RPU) ;
  - sur les lits disponibles pour certains grands groupes de disciplines (pédiatrie, chirurgie, réanimation, etc.) et sur les prévisions de fermeture de lits (pour la période estivales par exemple).
- restituer ces informations sous forme de tableaux et ou graphiques à destination de l'Observatoire Régional des Urgences (ORU) et de l'Agence régionale de santé (ARS) ;
- transmettre automatiquement certaines de ces données à l'agence Santé Publique France et à l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH).

Ce traitement est fondé sur l'arrêté du 24 juillet 2013 relatif au traitement des données d'activité médicale produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité de médecine d'urgence et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique et dans un but de veille et de sécurité sanitaires.

### Catégories de personnes concernées

Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données.

1. utilisateurs                      2. patients

Indiquez le nombre approximatif de personnes concernées.

Environ 14 500

### Catégories de données collectées

Cochez et listez les différentes données traitées

- État-civil, identité, données d'identification, images

Code postal et commune de résidence, date de naissance, sexe.

Cas particulier pour les transmissions à l'ATIH : les données RPU sont anonymisées dans le cadre de la transmission à l'ATIH de la manière suivante :

- suppression du nom de la commune de résidence ;
- le code postal est remplacé par un code géographique de résidence ;
- la date de naissance est remplacée par l'âge exprimé en années et calculé à la date de passage aux urgences.

Vie personnelle

Vie professionnelle

Informations d'ordre économique et financier

Données de connexion

Données de localisation

Internet

Autres catégories de données : date et heure d'entrée, mode d'entrée et la provenance, mode de transport.

### Des données particulières sont-elles traitées ?

La collecte de certaines données, particulièrement sensibles, est strictement encadrée par le RGPD et requiert une vigilance particulière.

Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes.

Il s'agit des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions.

Il s'agit du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).

Oui  Non

Si oui, lesquelles ? :

Données relatives à l'origine raciale ou ethnique

Données relatives aux opinions politiques

Données relatives aux convictions religieuses ou philosophiques :

Données relatives à l'appartenance syndicale

Données génétiques (ADN)

Données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique

**Données relatives à la santé** : mode de prise en charge, motif de recours aux urgences, classification de gravité, diagnostic principal et diagnostics associés, actes médicaux, mode de sortie et orientation.

Données relatives à la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle

Données relatives aux condamnations pénales, aux infractions ou aux mesures de sûreté

NIR ou numéro de sécurité sociale

## Durées de conservation des catégories de données

### Combien de temps conservez-vous ces informations ?

L'ensemble des données personnelles sont conservées pendant une durée de 20 ans conformément à l'article R1112-7 du code de la santé publique.

## Catégories de destinataires des données

### Destinataires internes

### Organismes externes

1. ARS
2. organisme sous délégation chargé de la gestion des RPU (plateforme régionale, ORU, GCS, télésanté, etc.).

### Sous-traitants

GCS SESAN (hébergeur)

## Transferts des données hors UE

### Des données personnelles sont-elles transmises hors de l'Union européenne ?

Oui  Non

Si oui, vers quel(s) pays :

*Dans des situations particulières (transfert vers un pays tiers non couvert par une décision d'adéquation de la Commission européenne, et sans les garanties mentionnées aux articles 46 et 47 du RGPD), des garanties spécifiques devront être prévues et documentées dans le registre (article 49 du RGPD). Consultez le site de la CNIL.*

## Mesures de sécurité

### Cochez et décrivez les mesures de sécurité organisationnelles et techniques prévues pour préserver la confidentialité des données.

*Le niveau de sécurité doit être adapté aux risques soulevés par le traitement. Les exemples suivants constituent des garanties de base à prévoir et peuvent devoir être complétés.*

Contrôle d'accès des utilisateurs

- ✓ *L'accès aux données personnelles via le module "Cognos" s'effectue à partir des comptes nominatifs et à destination de l'Observatoire Régional des Urgences.*
- ✓ *Les données sécurisées chez l'hébergeur HDS de SARA SISRA sont accessibles uniquement sur authentification forte des administrateurs dûment habilités.*
- ✓ *Pour la plateforme interrégionale CERVEAU, les données hébergées au GCS SESAN sont accessibles uniquement sur authentification forte des administrateurs dûment habilités.*

Mesures de traçabilité

Mesures de protection des logiciels

Sauvegarde des données

Chiffrement des données

*Les données sont transmises par les établissements via les protocoles FTP ou SMTP et les messages sont chiffrés avec le logiciel GnuPG (crypto OpenPGP).*

*Les données sont transmises par l'EAI à la plateforme interrégionale CERVEAU via le protocole https et les messages sont chiffrés avec le même logiciel.*



- ✓ Pour la plateforme interrégionale CERVEAU
- Les données hébergées au GCS SESAN sont accessibles via VPN et le protocole https.
- Les données sont transmises par les établissements via les protocoles FTP et les messages sont chiffrés avec le logiciel GnuPG (crypto OpenPGP).
- Les données sont transmises vers l'ATIH via le protocole https.

Contrôle des sous-traitants

Autres mesures :

## Information et respect des droits des personnes

**Comment les personnes concernées sont informées du traitement ? Cocher la ou les cases correspondantes :**

Mention d'information

Charte informatique

Politique de confidentialité

Contrat

Autres mesures :

**Comment sont traitées les demandes d'exercice des droits des personnes ?**

Indiquez le délai du traitement de la demande : 1 mois

Indiquez la personne chargée de répondre aux demandes : DPO du GCS SARA (voir procédure interne de Saisine du DPO).

# FICHE DE REGISTRE DE L'ACTIVITÉ

## 5. Gestion de la plateforme de télémédecine COVOTEM

Date de création de la fiche	11/03/2019
Date de dernière mise à jour de la fiche	12/09/2019
Nom du responsable de la mise en œuvre du traitement et fonction occupée	Héloïse Targy (Chef de projet) Mathieu Estival (Chef de projet)
Nom du logiciel ou de l'application <i>(si pertinent)</i>	<a href="http://covotem.sante-ara.fr/">http://covotem.sante-ara.fr/</a>

### Objectifs poursuivis

- (i) **Gestion de la plateforme régionale de télémédecine pour les patients présentant des symptômes d'AVC thrombolysable/thrombectomisable.**
- (ii) **Suivi de la prise en charge d'un patient en Unité Sanitaire de Niveau 1 (USN1) via la télémédecine (soins en milieu carcéral)**

### Catégories de personnes concernées

Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données.

- 1. professionnels de santé
- 2. patients

**Indiquez le nombre approximatif de personnes concernées.**

500 professionnels de santé, 1600 patients par an.

### Catégories de données collectées

**Cochez et listez les différentes données traitées**

État-civil, identité, données d'identification, images

*Etat civil du patient*

Vie personnelle

Vie professionnelle

Informations d'ordre économique et financier

Données de connexion

*Adresse IP, heure et date de connexion, heure de modification du dossier s'il est modifié hors ligne*

Données de localisation

Internet

Autres catégories de données :

### **Des données particulières sont-elles traitées ?**

*La collecte de certaines données, particulièrement sensibles, est strictement encadrée par le RGPD et requiert une vigilance particulière.*

*Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes.*

*Il s'agit des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions.*

*Il s'agit du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).*

Oui  Non

Si oui, lesquelles ? :

- Données relatives à l'origine raciale ou ethnique
- Données relatives aux opinions politiques
- Données relatives aux convictions religieuses ou philosophiques :
- Données relatives à l'appartenance syndicale
- Données génétiques (ADN)
- Données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique
- Données relatives à la santé** : antécédents, traitements, allergie, contre-indications IRM, symptômes, constantes, examens d'imagerie, interprétation des examens réalisés.
- Données relatives à la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle
- Données relatives aux condamnations pénales, aux infractions ou aux mesures de sûreté
- NIR ou numéro de sécurité sociale

## **Durées de conservation des catégories de données**

### **Combien de temps conservez-vous ces informations ?**

L'ensemble des données personnelles sont conservées pendant une durée de 20 ans conformément à l'article R1112-7 du code de la santé publique.

## **Catégories de destinataires des données**

### **Destinataires internes**

#### **Organismes externes**

Dans le premier cas d'usage, les données sont produites par les établissements de santé utilisateurs : équipe d'urgentistes du Service d'Accueil des Urgences côté requérant et équipe d'Unité Neuro Vasculaire côté expert.

Dans le second cas d'usage, la consultation a lieu entre d'une part un soignant et le patient en USN1 et d'autre part un expert requis d'un établissement de santé partenaire (exemples : anesthésiste, psychologue ; dermatologue, dentiste,...).

### **Sous-traitants**

1. Hébergeur agréé de données de santé : Orange Business Services
2. Maincare Solutions (éditeur du logiciel Covotem)

## **Transferts des données hors UE**

### **Des données personnelles sont-elles transmises hors de l'Union européenne ?**

Oui  Non

Si oui, vers quel(s) pays :

*Dans des situations particulières (transfert vers un pays tiers non couvert par une décision d'adéquation de la Commission européenne, et sans les garanties mentionnées aux articles 46 et 47 du RGPD), des garanties spécifiques devront être prévues et documentées dans le registre (article 49 du RGPD). Consultez le site de la CNIL.*

## Mesures de sécurité

**Cochez et décrivez les mesures de sécurité organisationnelles et techniques prévues pour préserver la confidentialité des données.**

*Le niveau de sécurité doit être adapté aux risques soulevés par le traitement. Les exemples suivants constituent des garanties de base à prévoir et peuvent devoir être complétés.*

Contrôle d'accès des utilisateurs

Mesures de traçabilité

Mesures de protection des logiciels

Sauvegarde des données

Chiffrement des données

*Les flux de données sont cryptés.*

Contrôle des sous-traitants – via un contrat de sous-traitance avec Orange dans le cadre des clauses génériques propres au marché public mis à disposition par le RESAH.

Autres mesures :

## Information et respect des droits des personnes

**Comment les personnes concernées sont informées du traitement ? Cocher la ou les cases correspondantes :**

Mention d'information – A noter : pour l'AVC, l'application est utilisée en situation d'urgence pour la prise en charge de patients la plupart du temps pas en capacité de comprendre et de répondre à une interrogation.

En USN1, le consentement préalable est systématiquement demandé au patient.

Charte informatique

Politique de confidentialité

Contrat

Autres mesures :

**Comment sont traitées les demandes d'exercice des droits des personnes ?**

Indiquez le délai du traitement de la demande : 1 mois

Indiquez la personne chargée de répondre aux demandes : DPO du GCS SARA.

## FICHE DE REGISTRE DE L'ACTIVITÉ

### 6. Suivi de l'information relative aux Bactéries hautement résistantes émergentes (BHRe)

Date de création de la fiche	11/03/2019
Date de dernière mise à jour de la fiche	12/09/2019
Nom du responsable de la mise en œuvre du traitement et fonction occupée	<b>Hubert Riccardi</b> <b>Chef de projets</b>
Nom du logiciel ou de l'application <i>(si pertinent)</i>	Service d'échange ZEPRA, portail régional de déclaration en ligne des BHRe <a href="http://www.sante-ra.fr/BHRdeclarer">www.sante-ra.fr/BHRdeclarer</a> , MSSanté

### Objectifs poursuivis

#### Suivi de l'information relative aux Bactéries hautement résistantes émergentes (BHRe)

Avec l'accord du patient, l'information relative aux BHRe est diffusée aux professionnels de santé intervenus dans les 30 jours précédant la déclaration qui se fait par interfaces informatiques normalisées ou via le portail régional de déclaration en ligne des BHRe [www.sante-ra.fr/BHRdeclarer](http://www.sante-ra.fr/BHRdeclarer), et au cours des 12 mois suivants.

L'envoi aux correspondants externes à l'organisation s'appuie sur le service d'échange [ZEPRA](#).

### Catégories de personnes concernées

#### Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données.

1. patients
2. professionnels de santé

#### Indiquez le nombre approximatif de personnes concernées.

Dans l'absolu, tout professionnels de santé d'un des 300 établissements de la région qui est amené à être en contact avec un patient porteur d'une BHRe pourrait faire cette déclaration.

En pratique, le nombre de cas est pour autant restreint en général aux équipes d'Hygiène Hospitalière.

En terme d'ordre de grandeur, quelques dizaines de cas sont déclarés chaque année.

### Catégories de données collectées

#### Cochez et listez les différentes données traitées

- État-civil, identité, données d'identification, images

*Identité, date de naissance, sexe*

- Vie personnelle

- Vie professionnelle
- Informations d'ordre économique et financier
- Données de connexion
- Données de localisation
- Internet
- Autres catégories de données :

### **Des données particulières sont-elles traitées ?**

*La collecte de certaines données, particulièrement sensibles, est strictement encadrée par le RGPD et requiert une vigilance particulière.*

*Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes.*

*Il s'agit des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions.*

*Il s'agit du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).*

Oui  Non

Si oui, lesquelles ? :

- Données relatives à l'origine raciale ou ethnique
- Données relatives aux opinions politiques
- Données relatives aux convictions religieuses ou philosophiques :
- Données relatives à l'appartenance syndicale
- Données génétiques (ADN)
- Données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique
- Données relatives à la santé** : diagnostic patient porteur d'une BHRé.
- Données relatives à la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle
- Données relatives aux condamnations pénales, aux infractions ou aux mesures de sûreté
- NIR ou numéro de sécurité sociale

## **Durées de conservation des catégories de données**

### **Combien de temps conservez-vous ces informations ?**

L'ensemble des données personnelles sont conservées pendant une durée de 20 ans conformément à l'article R1112-7 du code de la santé publique.

## **Catégories de destinataires des données**

### **Destinataires internes**

### **Organismes externes**

Les alertes sont diffusées aux différents acteurs intervenant dans la prise en charge du patient. Ces acteurs sont les personnes étant intervenues dans la PEC du patient durant les 30 derniers jours et durant les 365 jours qui suivront la déclaration.

### **Sous-traitants**

1. Hébergeur agréé de données de santé : Hospices civils de Lyon

## Transferts des données hors UE

**Des données personnelles sont-elles transmises hors de l'Union européenne ?**

Oui  Non

Si oui, vers quel(s) pays :

*Dans des situations particulières (transfert vers un pays tiers non couvert par une décision d'adéquation de la Commission européenne, et sans les garanties mentionnées aux articles 46 et 47 du RGPD), des garanties spécifiques devront être prévues et documentées dans le registre (article 49 du RGPD). Consultez le site de la CNIL.*

## Mesures de sécurité

**Cochez et décrivez les mesures de sécurité organisationnelles et techniques prévues pour préserver la confidentialité des données.**

*Le niveau de sécurité doit être adapté aux risques soulevés par le traitement. Les exemples suivants constituent des garanties de base à prévoir et peuvent devoir être complétés.*

Contrôle d'accès des utilisateurs

*Authentification forte des professionnels à l'origine des alertes*

Mesures de traçabilité

Mesures de protection des logiciels

Sauvegarde des données

Chiffrement des données – les données sont transférées par Messagerie Sécurisée de Santé.

Contrôle des sous-traitants – cf. contrat HDS entre SARA et les HCL.

Autres mesures :

## Information et respect des droits des personnes

**Comment les personnes concernées sont informées du traitement ? Cocher la ou les cases correspondantes :**

Mention d'information

Préalablement à la déclaration d'une BHRe, le professionnel est tenu d'en informer le patient et de s'assurer qu'il ne s'oppose pas à la diffusion de l'information (pop-up affichée au professionnel dans le workflow de déclaration).

Charte informatique

Politique de confidentialité

Contrat

Autres mesures :

**Comment sont traitées les demandes d'exercice des droits des personnes ?**

Indiquez le délai du traitement de la demande : 1 mois

Indiquez la personne chargée de répondre aux demandes : DPO du GCS SARA (voir procédure interne de Saisine du DPO).



# FICHE DE REGISTRE DE L'ACTIVITÉ

## 7. Service de téléconsultation au bénéfice du patient

<b>Date de création de la fiche</b>	11/03/2019
<b>Date de dernière mise à jour de la fiche</b>	12/05/2020
<b>Nom du responsable de la mise en œuvre du traitement et fonction occupée</b>	<b>Rémy Perret</b> <b>Chef de projet - Télémédecine</b>
<b>Nom du logiciel ou de l'application</b> <i>(si pertinent)</i>	<b>Econsult SARA</b>

### Objectifs poursuivis

**Permettre aux professionnels de santé utilisateurs des services régionaux de proposer une téléconsultation sécurisée aux patients éligibles, dans le respect de la réglementation en vigueur.**

### Catégories de personnes concernées

**Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données.**

1. Professionnel de santé utilisateur du service
2. Patient invité à réaliser une téléconsultation par le professionnel, dans le respect de son parcours de soins.

**Indiquez le nombre approximatif de personnes concernées.**

Le service de téléconsultation est utilisé mensuellement par plusieurs milliers de professionnels de santé. Le nombre de téléconsultations mensuelles est très variable, mais concerne plusieurs milliers de patients.

### Catégories de données collectées

**Cochez et listez les différentes données traitées**

État-civil, identité, données d'identification, images

*Nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone*

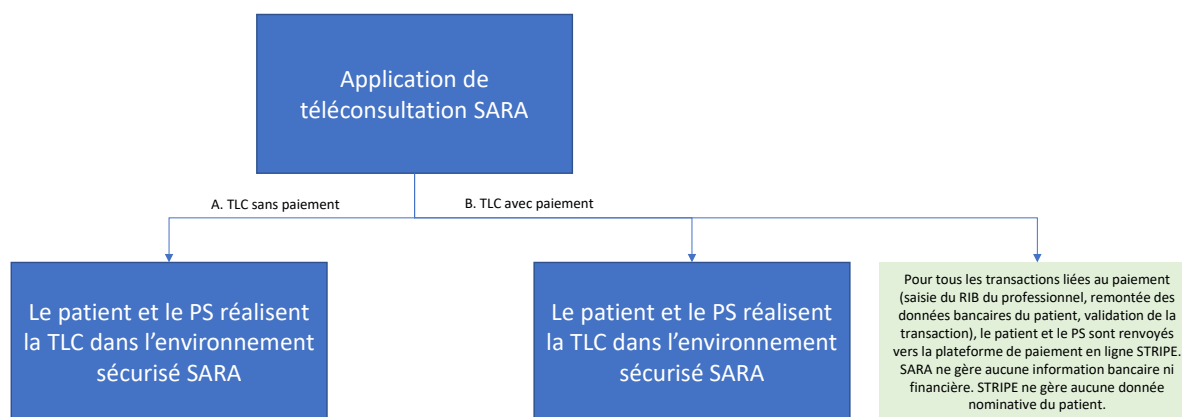
Vie personnelle

Vie professionnelle

*Fonction occupée par le professionnel*

Informations d'ordre économique et financier

Si une téléconsultation payante est proposée par le professionnel, alors le patient doit saisir une empreinte de carte de paiement en ligne sur le site. L'information en question n'est pas référencée par une application du GCS SARA, mais par son partenaire bancaire STRIPE. STRIPE ne conserve pas l'empreinte de carte bleue à l'issue de la transaction.



Données de connexion

Les données d'horodatage de la connexion sont conservées à l'issue de la téléconsultation.

Données de localisation

Internet

Cookies de la session OpenId du portail → session de l'utilisateur professionnel

Cookies gérés par le prestataire de paiement STRIPE, voir <https://stripe.com/cookies-policy/legal>

Autres catégories de données :

**Des données particulières sont-elles traitées ?**

*La collecte de certaines données, particulièrement sensibles, est strictement encadrée par le RGPD et requiert une vigilance particulière.*

*Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes.*

*Il s'agit des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions.*

*Il s'agit du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).*

Oui  Non

## Durées de conservation des catégories de données

**Combien de temps conservez-vous ces informations ?**

Les données relatives au patient et au professionnel médical issues de la réalisation de l'acte de téléconsultation sont conservées durant 20 ans..

Les données d'usage du service par le professionnel sont conservées pendant la durée d'utilisation de l'application par le professionnel, durée à laquelle s'ajoute une période de 3 ans à compter du dernier contact à l'initiative du professionnel.

Au-delà, une version anonymisée des données est conservée à des fins statistiques.

## Catégories de destinataires des données

**Destinataires internes**

N/A

**Organismes externes**

N/A

**Sous-traitants**

Les Hospices Civils de Lyon en tant qu'hébergeur de données de santé du GCS SARA.

**Les données collectées sont disponibles uniquement pour le professionnel de santé utilisateur du service et uniquement sur les statistiques des téléconsultations qu'il a réalisées lui-même.**

## Transferts des données hors UE

**Des données personnelles sont-elles transmises hors de l'Union européenne ?**

Oui  Non

Si oui, vers quel(s) pays :

*Dans des situations particulières (transfert vers un pays tiers non couvert par une décision d'adéquation de la Commission européenne, et sans les garanties mentionnées aux articles 46 et 47 du RGPD), des garanties spécifiques devront être prévues et documentées dans le registre (article 49 du RGPD). Consultez le site de la CNIL.*

## Mesures de sécurité

**Cochez et décrivez les mesures de sécurité organisationnelles et techniques prévues pour préserver la confidentialité des données.**

*Le niveau de sécurité doit être adapté aux risques soulevés par le traitement. Les exemples suivants constituent des garanties de base à prévoir et peuvent devoir être complétés.*

Contrôle d'accès des utilisateurs

*Le service est accessible uniquement (i) aux professionnels de santé disposant d'un compte et fortement authentifiés, (ii) aux patients invités par un professionnel entrant dans la catégorie.*

Mesures de traçabilité

Traçabilité des accès, traçabilité des actes

Mesures de protection des logiciels

Environnement HDS.

Sauvegarde des données

Chiffrement des données

Contrôle des sous-traitants

Autres mesures :

## Information et respect des droits des personnes

**Comment les personnes concernées sont informées du traitement ? Cocher la ou les cases correspondantes :**

Mention d'information – information faite au patient lors de l'envoi de l'invitation à réaliser une téléconsultation.

Charte informatique – Conditions générales d'utilisation validées par le professionnel de santé.

Politique de confidentialité

Contrat

Autres mesures :

**Comment sont traitées les demandes d'exercice des droits des personnes ?**

Indiquez le délai du traitement de la demande : 1 mois

Indiquez la personne chargée de répondre aux demandes : DPO du GCS SARA (voir procédure interne de Saisine du DPO).

# FICHE DE REGISTRE DE L'ACTIVITÉ

## 8. Portail sécurisé du patient - MaSantéConnectée

Date de création de la fiche	11/03/2019
Date de dernière mise à jour de la fiche	12/05/2020
Nom du responsable de la mise en œuvre du traitement et fonction occupée	<b>Hubert Riccardi</b> <b>Chef de projets – responsable MaSantéConnectée</b>
Nom du logiciel ou de l'application (si pertinent)	<b>MaSantéconnectée</b> <a href="https://myhop.sante-ra.fr/">https://myhop.sante-ra.fr/</a>

### Objectifs poursuivis

En fonction des besoins d'échange et de partage, et sous réserve de son consentement, permettre au patient de disposer d'un portail d'accès sécurisé à ses données de santé.

Ce portail lui permet notamment :

- d'accéder à des documents transmis par un professionnel de santé acteur de son parcours
- d'habiliter le professionnel à accéder à son dossier
- de remplir des formulaires de suivi dans le cadre d'un télésuivi activé par un professionnel de santé, notamment dans le cadre du SARS-CoV-2.

### Catégories de personnes concernées

Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données.

Patient utilisateur du service.

Indiquez le nombre approximatif de personnes concernées.

Plusieurs milliers de patients.

### Catégories de données collectées

Cochez et listez les différentes données traitées

État-civil, identité, données d'identification, images

*Nom, prénom, Sexe, Date de naissance, Code postal de naissance, adresse électronique, numéro de téléphone*

Vie personnelle

Vie professionnelle

Informations d'ordre économique et financier

Données de connexion

Les informations relatives au type de navigateur, système d'exploitation, adresse IP ainsi que l'heure de connexion sont automatiquement recueillies. Ces informations ne sont pas exploitées par MaSantéConnectée.

Données de localisation

Internet

*Cookies liés à la session d'authentification du patient*

Autres catégories de données :

### **Des données particulières sont-elles traitées ?**

*La collecte de certaines données, particulièrement sensibles, est strictement encadrée par le RGPD et requiert une vigilance particulière.*

*Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes.*

*Il s'agit des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions.*

*Il s'agit du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).*

Oui  Non

L'espace sécurisé du patient est un espace par définition dédié à :

la mise à disposition, sous forme dématérialisée, de données de santé du patient

la saisie par le patient d'un certain nombre d'information qu'il adresse à des professionnels qui assurent sa prise en charge.

## **Durées de conservation des catégories de données**

### **Combien de temps conservez-vous ces informations ?**

Compte tenu du fait qu'il s'agit de données de santé assimilées à un dossier médical, la durée de conservation est de 20 ans.

Le patient peut à tout moment demander la suppression de son compte via la fonction « me désinscrire ».

## **Catégories de destinataires des données**

### **Destinataires internes**

N/A

### **Organismes externes**

N/A

### **Sous-traitants**

Les Hospices Civils de Lyon en tant qu'hébergeur de données de santé du GCS SARA.

## **Transferts des données hors UE**

### **Des données personnelles sont-elles transmises hors de l'Union européenne ?**

Oui  Non

Si oui, vers quel(s) pays :

*Dans des situations particulières (transfert vers un pays tiers non couvert par une décision d'adéquation de la Commission européenne, et sans les garanties mentionnées aux articles 46 et 47 du RGPD), des garanties spécifiques devront être prévues et documentées dans le registre (article 49 du RGPD). Consultez le site de la CNIL.*

## Mesures de sécurité

**Cochez et décrivez les mesures de sécurité organisationnelles et techniques prévues pour préserver la confidentialité des données.**

*Le niveau de sécurité doit être adapté aux risques soulevés par le traitement. Les exemples suivants constituent des garanties de base à prévoir et peuvent devoir être complétés.*

Contrôle d'accès des utilisateurs

*Le service est accessible uniquement aux patients disposant d'un compte (créé après une identification formelle, par un professionnel de santé), et fortement authentifiés.*

Mesures de traçabilité

Traçabilité de toute action (ajout d'information, suppression, accès).

Mesures de protection des logiciels

L'hébergement des données est réalisé sur la plateforme HDS du GCS SARA (géré par son membre fondateur, les Hospices Civils de Lyon).

Audits de sécurité réguliers.

Sauvegarde des données

L'hébergement des données est réalisé sur la plateforme HDS du GCS SARA (géré par son membre fondateur, les Hospices Civils de Lyon).

Chiffrement des données

Contrôle des sous-traitants

Autres mesures :

## Information et respect des droits des personnes

**Comment les personnes concernées sont informées du traitement ? Cocher la ou les cases correspondantes :**

Mention d'information – sur le site MaSantéConnectée

Charte informatique.

Politique de confidentialité

Contrat – Affiché au patient et validé par lui lors de sa première connexion.

Autres mesures :

**Comment sont traitées les demandes d'exercice des droits des personnes ?**

Indiquez le délai du traitement de la demande : 1 mois

Indiquez la personne chargée de répondre aux demandes : DPO du GCS SARA (voir procédure interne de Saisine du DPO).





# FICHE DE REGISTRE DE L'ACTIVITÉ

## 9. Service d'Orientation ViaTrajectoire

<b>Date de création de la fiche</b>	01/07/2020
<b>Date de dernière mise à jour de la fiche</b>	01/07/2020
<b>Nom du responsable de la mise en œuvre du traitement et fonction occupée</b>	<b>Véronique Smaldore</b> <b>Directrice de projets</b>
<b>Nom du logiciel ou de l'application</b> <i>(si pertinent)</i>	<b>ViaTrajectoire</b> <a href="https://trajectoire.sante-ra.fr">https://trajectoire.sante-ra.fr</a>

### Objectifs poursuivis

Le logiciel «ViaTrajectoire» permet l'orientation des patients issus des services de soins de courte durée vers les structures de soins de suite et de réadaptation, d'HAD et autres solutions du domicile. Il concerne également l'orientation d'usagers vers des structures d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées. Il est conçu pour identifier les établissements possédant toutes les compétences humaines ou techniques requises pour prendre en compte les spécificités de chaque patient dans les domaines sanitaire et médico-social. Les fonctionnalités de l'application ViaTrajectoire sont plus largement détaillées dans la page suivante :

<https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/pages/AccesLibre/PageFixe.aspx?pgeFixe=apropos>

### Catégories de personnes concernées

**Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données.**

Professionnels de santé utilisateurs de l'application ViaTrajectoire  
Personnes concernées par l'orientation.  
Médecins désignés médecins traitants dans les dossiers des personnes.

**Indiquez le nombre approximatif de personnes concernées.**

#### Qui utilise vraiment ViaTrajectoire ?

74 000 professionnels déclarés  
29 000 médecins libéraux  
240 000 personnes âgées et aidants familiaux

#### Combien d'établissements (publics et privés) sont utilisateurs ?

3 600 structures sanitaires  
6 400 structures pour personnes âgées  
7 500 structures pour personnes handicapées

#### Combien de dossiers d'orientation en ligne ?

5 329 000 dossiers de patients en soins de suite  
560 000 dossiers de personnes âgées  
645 000 dossiers de personnes handicapées

## Catégories de données collectées

### Cochez et listez les différentes données traitées

État-civil, identité, données d'identification, images

*Nom, prénom, Sexe, Date de naissance, Code postal de naissance, adresse électronique, numéro de téléphone*

Vie personnelle

Vie professionnelle

Informations d'ordre économique et financier

Données de connexion

Les informations relatives au type de navigateur, adresse IP ainsi que l'heure de connexion sont automatiquement recueillies.

Données de localisation

Internet

*Cookies liés à la session d'authentification du patient*

Autres catégories de données :

### Des données particulières sont-elles traitées ?

*La collecte de certaines données, particulièrement sensibles, est strictement encadrée par le RGPD et requiert une vigilance particulière.*

*Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes.*

*Il s'agit des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions.*

*Il s'agit du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).*

Oui  Non

Concernant les dossiers sanitaires, le NIR est stocké de façon temporaire pendant la durée du processus d'admission des patients. Après l'admission du patient dans la structure d'accueil, le NIR est supprimé.

## Durées de conservation des catégories de données

### Combien de temps conservez-vous ces informations ?

Compte tenu du fait qu'il s'agit de données de santé assimilées à un dossier médical, la durée de conservation est de 20 ans.

Le patient peut à tout moment demander la suppression de son dossier.

## Catégories de destinataires des données

### Destinataires internes

N/A

### Organismes externes

Les structures et acteurs concernés par l'accès aux données sont :

- Les professionnels de santé qui formulent la demande d'admission ;

- Les professionnels de santé destinataires de la demande d'admission ;
- Sur des données agrégées et anonymisées :
- Les ARS de rattachement des structures ;
  - La CNSA, pour les données du champ Handicap ;
  - Le Health Data Hub.

Sur les champs Grand Age et Handicap , l'utilisateur concerné par la demande d'admission dans une structure.

### Sous-traitants

Les Hospices Civils de Lyon en tant qu'hébergeur de données de santé du GCS SARA.

## Transferts des données hors UE

### Des données personnelles sont-elles transmises hors de l'Union européenne ?

Oui  Non

Si oui, vers quel(s) pays :

*Dans des situations particulières (transfert vers un pays tiers non couvert par une décision d'adéquation de la Commission européenne, et sans les garanties mentionnées aux articles 46 et 47 du RGPD), des garanties spécifiques devront être prévues et documentées dans le registre (article 49 du RGPD). Consultez le site de la CNIL.*

## Mesures de sécurité

### Cochez et décrivez les mesures de sécurité organisationnelles et techniques prévues pour préserver la confidentialité des données.

*Le niveau de sécurité doit être adapté aux risques soulevés par le traitement. Les exemples suivants constituent des garanties de base à prévoir et peuvent devoir être complétés.*

Contrôle d'accès des utilisateurs

*Le service est accessible uniquement aux usagers disposant d'un compte (créé après une identification formelle, par un professionnel de santé), et fortement authentifiés.*

Mesures de traçabilité

Traçabilité de toute action (ajout d'information, suppression, accès).

Mesures de protection des logiciels

L'hébergement des données est réalisé sur la plateforme HDS du GCS SARA (géré par son membre fondateur, les Hospices Civils de Lyon).

Audits de sécurité réguliers.

Sauvegarde des données

L'hébergement des données est réalisé sur la plateforme HDS du GCS SARA (géré par son membre fondateur, les Hospices Civils de Lyon).

Chiffrement des données

Contrôle des sous-traitants

Autres mesures :

## Information et respect des droits des personnes

**Comment les personnes concernées sont informées du traitement ? Cocher la ou les cases correspondantes :**

- Mention d'information – sur le site ViaTrajectoire
- Charte informatique - <https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/Pages/AccesLibre/Charte.aspx>
- Politique de confidentialité - <https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/Pages/AccesLibre/Confidentialite.aspx>
- Contrat – Signé entre le GCS SARA et les régions utilisatrices, via leurs ARS et leurs GRADES (dans le cadre d'une co-responsabilité de traitement).
- Autres mesures :

**Comment sont traitées les demandes d'exercice des droits des personnes ?**

Indiquez le délai du traitement de la demande : 1 mois

Indiquez la personne chargée de répondre aux demandes : DPO du GCS SARA (voir procédure interne de Saisine du DPO).

# FICHE DE REGISTRE DE L'ACTIVITÉ

## 10. Gestion des adhérents

Date de création de la fiche	11/03/2019
Date de dernière mise à jour de la fiche	12/09/2019
Nom du responsable de la mise en œuvre du traitement et fonction occupée	<b>Danielle Rouzeau</b> <b>Secrétaire Générale</b>
Nom du logiciel ou de l'application <i>(si pertinent)</i>	

### Objectifs poursuivis

**Gestion des adhérents** permettant de recueillir et de mettre à jour les données personnelles des adhérents du GCS afin d'être en mesure de les contacter pour les différentes instances du groupement ainsi que pour les questions d'ordre administratif, juridique et financier.

### Catégories de personnes concernées

Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données.

1. adhérents

**Indiquez le nombre approximatif de personnes concernées.**

Le GCS compte environ 100 structures adhérentes. En règle générale, pour chacune d'entre elles, 2 points de contact sont identifiés :

-le représentant légal de la structure

-un point de contact opérationnel qui participe aux différents projets portés par le GCS et intéressant la structure.

### Catégories de données collectées

**Cochez et listez les différentes données traitées**

État-civil, identité, données d'identification, images

*Nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone*

Vie personnelle

Vie professionnelle

*Fonction occupée*

Informations d'ordre économique et financier

Données de connexion

Données de localisation

Internet

Autres catégories de données :

### **Des données particulières sont-elles traitées ?**

*La collecte de certaines données, particulièrement sensibles, est strictement encadrée par le RGPD et requiert une vigilance particulière.*

*Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes.*

*Il s'agit des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions.*

*Il s'agit du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).*

Oui  Non

## **Durées de conservation des catégories de données**

### **Combien de temps conservez-vous ces informations ?**

Les données sont conservées jusqu'à la fin de l'adhésion de la personne concernée au groupement.

## **Catégories de destinataires des données**

### **Destinataires internes**

N/A

### **Organismes externes**

N/A

### **Sous-traitants**

N/A

## **Transferts des données hors UE**

### **Des données personnelles sont-elles transmises hors de l'Union européenne ?**

Oui  Non

Si oui, vers quel(s) pays :

*Dans des situations particulières (transfert vers un pays tiers non couvert par une décision d'adéquation de la Commission européenne, et sans les garanties mentionnées aux articles 46 et 47 du RGPD), des garanties spécifiques devront être prévues et documentées dans le registre (article 49 du RGPD). Consultez le site de la CNIL.*

## **Mesures de sécurité**

### **Cochez et décrivez les mesures de sécurité organisationnelles et techniques prévues pour préserver la confidentialité des données.**

*Le niveau de sécurité doit être adapté aux risques soulevés par le traitement. Les exemples suivants constituent des garanties de base à prévoir et peuvent devoir être complétés.*

Contrôle d'accès des utilisateurs

*Seul le personnel administratif du GCS a un accès restreint aux données.*

- Mesures de traçabilité
- Mesures de protection des logiciels
- Sauvegarde des données
- Chiffrement des données
- Contrôle des sous-traitants
- Autres mesures : *la base de données est stockée sur un serveur cloud office sécurisé propre au GCS SARA.*

## Information et respect des droits des personnes

**Comment les personnes concernées sont informées du traitement ? Cocher la ou les cases correspondantes :**

- Mention d'information – information faite lors de la demande d'adhésion de la structure.
- Charte informatique
- Politique de confidentialité
- Contrat
- Autres mesures :

**Comment sont traitées les demandes d'exercice des droits des personnes ?**

Indiquez le délai du traitement de la demande : 1 mois

Indiquez la personne chargée de répondre aux demandes : DPO du GCS SARA (voir procédure interne de Saisine du DPO).

# FICHE DE REGISTRE DE L'ACTIVITÉ

## 11. Gestion du personnel et de la paie

Date de création de la fiche	11/03/2019
Date de dernière mise à jour de la fiche	12/09/2019
Nom du responsable de la mise en œuvre du traitement et fonction occupée	<b>Danielle Rouzeau</b> <b>Secrétaire Générale</b>
Nom du logiciel ou de l'application <i>(si pertinent)</i>	<b>N/A</b>

### Objectifs poursuivis

#### Gestion administrative du personnel

- ✓ *Gestion du dossier professionnel des employés*
- ✓ *Gestion des annuaires internes et des organigrammes*
- ✓ *Gestion des dotations individuelles en fournitures, équipements, véhicules et cartes de paiement*

#### Gestion de la mise à disposition des personnels d'outils informatiques

- ✓ *Suivi et maintenance du parc informatique*
- ✓ *Gestion des annuaires informatiques permettant de définir les autorisations d'accès aux applications et aux réseaux*
- ✓ *Mise en œuvre de dispositifs destinés à assurer la sécurité et le bon fonctionnement des applications informatiques et des réseaux, à l'exclusion de tout traitement permettant le contrôle individuel de l'activité des employés*
- ✓ *Gestion de la messagerie électronique professionnelle, à l'exclusion de tout traitement permettant le contrôle individuel de l'activité des employés*
- ✓ *Réseaux privés virtuels internes au GCS Sara permettant la diffusion ou la collecte de données de gestion administrative des personnels (intranet)*

#### Gestion des carrières et de la mobilité

- ✓ *Evaluation professionnelle des personnels, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles qui la régissent, à l'exclusion des dispositifs ayant pour objet l'établissement du profil psychologique des employés*
- ✓ *Gestion des compétences professionnelles internes*

#### Gestion de la formation des personnels

- ✓ *Suivi des demandes de formation et des périodes de formation effectuées*
- ✓ *Organisation des sessions de formation*

#### Gestion de la paie

### Catégories de personnes concernées

Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données.

1. salariés
2. Personnels mis à disposition par les membres fondateurs du GCS.

**Indiquez le nombre approximatif de personnes concernées.**

Environ 30



## Catégories de données collectées

### Cochez et listez les différentes données traitées

État-civil, identité, données d'identification, images

*Nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, nationalité, coordonnées*

Vie personnelle

*Situation familiale*

Vie professionnelle

- ✓ *Gestion de la carrière de l'employé : date et conditions d'embauche ou de recrutement, modification de la situation professionnelle,*
- ✓ *Gestion des déclarations d'accident du travail et de maladie professionnelle,*
- ✓ *Formation,*
- ✓ *Suivi administratif des visites médicales des employés,*
- ✓ *Gestion des cotisations auprès de la Caisse d'assurance vieillesse invalidité et maladies des cultes,*
- ✓ *Gestion des dotations individuelles en fournitures, équipements, véhicules et cartes de paiement,*
- ✓ *Annuaire informatiqués permettant de définir les autorisations d'accès aux applications et aux réseaux,*
- ✓ *Messagerie électronique : carnet d'adresses, comptes individuels, à l'exclusion de toute donnée relative au contrôle individuel des communications électroniques émises ou reçues par les employés.*

Informations d'ordre économique et financier

*Coordonnées bancaires*

Données de connexion

Données de localisation

Internet

Autres catégories de données :

### Des données particulières sont-elles traitées ?

*La collecte de certaines données, particulièrement sensibles, est strictement encadrée par le RGPD et requiert une vigilance particulière.*

*Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes.*

*Il s'agit des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions.*

*Il s'agit du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).*

Oui  Non

Si oui, lesquelles ? :

- Données relatives à l'origine raciale ou ethnique
- Données relatives aux opinions politiques
- Données relatives aux convictions religieuses ou philosophiques
- Données relatives à l'appartenance syndicale

- Données génétiques (ADN)
- Données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique
- Données relatives à la santé
- Données relatives à la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle
- Données relatives aux condamnations pénales, aux infractions ou aux mesures de sûreté
- NIR ou numéro de sécurité sociale

## Durées de conservation des catégories de données

### Combien de temps conservez-vous ces informations ?

Pour les bulletins de paie des salariés (double papier ou sous forme électronique) :

5.....  Jours                       Mois                       Ans

Pour le registre unique du personnel :

5.....  Jours                       Mois                       Ans

Pour les documents concernant les contrats de travail, salaires, primes, indemnités, soldes de tout compte, régimes de retraite :

5.....  Jours                       Mois                       Ans

Pour les documents relatifs aux charges sociales et à la taxe sur les salaires :

3.....  Jours                       Mois                       Ans

Pour la comptabilisation des horaires des salariés, des heures d'astreinte et de leur compensation :

1.....  Jours                       Mois                       Ans

Pour la déclaration d'accident du travail auprès de la caisse primaire d'assurance maladie :

5.....  Jours                       Mois                       Ans

Pour les autres données collectées dans le cadre de ce traitement, la durée de conservation correspond à la période d'emploi de la personne concernée puis elles sont archivées pendant une durée de 2 ans.

## Catégories de destinataires des données

### Destinataires internes

1. Directeur
2. Secrétaire général
3. Personnes habilitées chargées de la gestion du personnel
4. Les supérieurs hiérarchiques des employés concernés, à l'exclusion des données relatives à l'action sociale directement mise en œuvre par l'employeur

### Organismes externes

- |                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| 1. organismes sociaux  | 2. organismes fiscaux      |
| 3. médecine du travail | 4. organismes de formation |

### Sous-traitants

Pour la gestion de la paie, nous nous appuyons sur la société KPMG.

## Transferts des données hors UE

### Des données personnelles sont-elles transmises hors de l'Union européenne ?

Oui  Non

## Mesures de sécurité

**Cochez et décrivez les mesures de sécurité organisationnelles et techniques prévues pour préserver la confidentialité des données.**

*Le niveau de sécurité doit être adapté aux risques soulevés par le traitement. Les exemples suivants constituent des garanties de base à prévoir et peuvent devoir être complétés.*

Contrôle d'accès des utilisateurs

*Seul le personnel administratif du GCS a un accès restreint aux données.*

Mesures de traçabilité

Mesures de protection des logiciels

Sauvegarde des données

Chiffrement des données

Contrôle des sous-traitants

Autres mesures : *la base de données est stockée sur un serveur cloud office sécurisé propre au GCS SARA.*

## Information et respect des droits des personnes

**Comment les personnes concernées sont informées du traitement ? Cocher la ou les cases correspondantes :**

Mention d'information

Charte informatique

Politique de confidentialité

Contrat

Autres mesures :

**Comment sont traitées les demandes d'exercice des droits des personnes ?**

Indiquez le délai du traitement de la demande :

Jours      1       Mois

Indiquez la personne chargée de répondre aux demandes : DPO GCS SARA.

## Section 2 : activités dont le GCS SARA est sous-traitant :

### FICHE DE REGISTRE DE L'ACTIVITÉ

#### ST1 - Traitement de données dans le cadre d'un suivi épidémiologique

Date de création de la fiche	12/05/2020
Date de dernière mise à jour de la fiche	12/05/2020
Nom du responsable de la mise en œuvre du traitement et fonction occupée	<b>Bertrand Pellet</b> <b>Directeur – GCS SARA</b>
Nom du logiciel ou de l'application (si pertinent)	<b>SORMAS, MaSantéConnectée</b>

### Objectifs poursuivis

Ce traitement de données personnelles est mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire liée au SARS-CoV-2. En fonction des besoins de santé publique, il pourrait ultérieurement être utilisé dans d'autres champs épidémiologiques.

Sous réserve du consentement du patient recueilli à l'issue d'un premier appel téléphonique, l'inclure dans le cadre du suivi mis en place par l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes à l'occasion du déconfinement qui débute le 11/05/2020.

Le GCS SARA agit ici en tant que sous-traitant de l'ARS ARA, elle-même responsable de traitement.

Le portail SORMAS permet :

- de référencer de manière nominative les patients COVID ainsi que les contacts de ces patients.
- de tracer les échanges réalisés avec ces usagers durant leur période de confinement.

Si le patient donne son consentement à la mise en place d'un télésuivi et sous réserve qu'il dispose des moyens nécessaires, un télésuivi numérique pourra également être mis en œuvre.

### Catégories de personnes concernées

**Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données.**

Patients COVID ayant accepté de bénéficier d'un suivi.

Contacts de patients COVID ayant accepté de bénéficier d'un suivi.

**Indiquez le nombre approximatif de personnes concernées.**

Plusieurs centaines.

### Catégories de données collectées

**Cochez et listez les différentes données traitées**

État-civil, identité, données d'identification, images

*Nom, prénom, Sexe, Date de naissance, Code postal de naissance, adresse électronique, numéro de téléphone*

- Vie personnelle
- Vie professionnelle
- Informations d'ordre économique et financier
- Données de connexion
- Données de localisation  
Adresse du patient
- Internet
- Autres catégories de données :  
Accord de la personne.

### **Des données particulières sont-elles traitées ?**

*La collecte de certaines données, particulièrement sensibles, est strictement encadrée par le RGPD et requiert une vigilance particulière.*

*Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes.*

*Il s'agit des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions.*

*Il s'agit du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).*

Oui  Non

Informations permettant de savoir si le patient est positif ou non au COVID, et les symptômes des patients COVID, et des personnes contacts.  
Comptes rendus de visites cliniques pour les cas.  
Comptes rendus de visites de suivi pour les contacts.  
NIR de l'utilisateur.

## **Durées de conservation des catégories de données**

### **Combien de temps conservez-vous ces informations ?**

Le patient peut à tout moment demander l'arrêt du suivi et la suppression de ses données.  
La durée de conservation des données est fixée à 3 mois après leur collecte. A l'issue, les données sont restituées au responsable du traitement c'est-à-dire à l'ARS ARA pour archivage, conformément aux dispositions relatives à la conservation des archives publiques, et détruites dans SORMAS.

## **Catégories de destinataires des données**

### **Destinataires internes**

#### **Organismes externes**

Enquêteurs ARS (responsable de traitement).

Probable consolidation nationale des données à venir (la décision revenant quoi qu'il en soit au responsable de traitement, l'ARS).

#### **Sous-traitants ultérieurs**

L'hébergement des données est réalisé sur la plateforme HDS du GCS SARA (géré par son membre fondateur, les Hospices Civils de Lyon).

## Transferts des données hors UE

**Des données personnelles sont-elles transmises hors de l'Union européenne ?**

Oui  Non

Si oui, vers quel(s) pays :

*Dans des situations particulières (transfert vers un pays tiers non couvert par une décision d'adéquation de la Commission européenne, et sans les garanties mentionnées aux articles 46 et 47 du RGPD), des garanties spécifiques devront être prévues et documentées dans le registre (article 49 du RGPD). Consultez le site de la CNIL.*

## Mesures de sécurité

**Cochez et décrivez les mesures de sécurité organisationnelles et techniques prévues pour préserver la confidentialité des données.**

*Le niveau de sécurité doit être adapté aux risques soulevés par le traitement. Les exemples suivants constituent des garanties de base à prévoir et peuvent devoir être complétés.*

Contrôle d'accès des utilisateurs

*Le service est accessible uniquement aux patients disposant d'un compte.*

Mesures de traçabilité

Mesures de protection des logiciels

Sauvegarde des données

L'hébergement des données est réalisé sur la plateforme HDS du GCS SARA (géré par son membre fondateurs, les Hospices Civils de Lyon).

Une sauvegarde supplémentaire des données est réalisée quotidiennement.

Chiffrement des données

Contrôle des sous-traitants

Autres mesures :

## Information et respect des droits des personnes

**Comment les personnes concernées sont informées du traitement ? Cocher la ou les cases correspondantes :**

Mention d'information : délivrée par l'ARS en sa qualité de responsable de traitement.

Charte informatique.

Politique de confidentialité

Contrat – Affiché au patient et validé par lui lors de sa première connexion.

Autres mesures :

## **Comment sont traitées les demandes d'exercice des droits des personnes ?**

Indiquez le délai du traitement de la demande : 1 mois

Indiquez la personne chargée de répondre aux demandes : DPO du GCS SARA (voir procédure interne de Saisine du DPO).

## FICHE DE REGISTRE DE L'ACTIVITÉ

### ST2 - Service de stockage sécurisé permettant le partage et la collaboration sur des documents de santé

Date de création de la fiche	15/09/2020
Date de dernière mise à jour de la fiche	15/09/2020
Nom du responsable de la mise en œuvre du traitement et fonction occupée	<b>Bertrand Pellet</b> <b>Directeur – GCS SARA</b>
Nom du logiciel ou de l'application (si pertinent)	<b>Drive Sante ARA</b>

## Objectifs poursuivis

**Ce traitement de données est mis en œuvre au service de professionnels de santé qui désirent disposer d'un espace de stockage et/ou de partage sécurisé pour la gestion de données de santé.**

La condition pour accéder à ce service est de disposer d'un compte d'accès sécurisé sur le portail régional des professionnels de santé.

### Cas d'usages envisagés :

Professionnels souhaitant disposer d'un espace de stockage sécurisé pour la gestion de données de santé, pour leur compte propre ;

Professionnels souhaitant partager au sein d'une communauté d'acteurs des documents (procédures, protocoles, documentation projet,...) **sans donnée nominative de santé** ;

Le partage entre professionnels de santé de documents contenant des données nominatives de santé devra faire l'objet d'une analyse de risque au cas par cas, en association entre les professionnels porteurs de projet et leur correspondant au sein du GCS SARA.

Le tableau ci-dessous reprend les différents cas d'usage envisagés :

Contexte d'utilisation	Données de santé sans informations nominatives	Données nominatives de santé
Utilisation individuelle	OK	OK
Utilisation par un groupe	OK	Analyse de d'impact préalable à conduire par le responsable de traitement.



## Catégories de personnes concernées

**Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données.**

Les données sont partagées par les professionnels de santé.  
En cible tout professionnel de santé est susceptible d'utiliser cet espace de stockage et de partage sécurisé.

**Indiquez le nombre approximatif de personnes concernées.**

Plusieurs centaines.

## Catégories de données collectées

**Cochez et listez les différentes données traitées**

État-civil, identité, données d'identification, images

*Nom, prénom, mail du professionnel utilisateur.*

Vie personnelle

Vie professionnelle

Informations d'ordre économique et financier

Données de connexion  
Cookies de session

Données de localisation

Internet  
*Cookies liés à la session d'authentification du professionnel*

Autres catégories de données :

**Des données particulières sont-elles traitées ?**

*La collecte de certaines données, particulièrement sensibles, est strictement encadrée par le RGPD et requiert une vigilance particulière.*

*Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes.*

*Il s'agit des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions.*

*Il s'agit du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).*

Oui  Non

Bien que les conditions de sécurité le permettent en soi, le service n'est pas prévu au départ pour être utilisé pour le partage de données nominatives de santé.

Il appartient à chaque responsable de traitement dont le GCS SARA est sous-traitant d'analyser et formaliser son traitement, en concertation avec le GCS SARA. Le cas échéant, si des données nominatives de santé sont manipulées, le GCS SARA modifiera sa fiche de traitement en conséquence.

## Durées de conservation des catégories de données

**Combien de temps conservez-vous ces informations ?**

Les documents partagés par chaque professionnels restent disponibles sur l'application tant que le professionnel le souhaite.

A tout moment le professionnel peut supprimer un document.

Les informations du compte du professionnel sont conservées tant que le compte reste actif. Une revue d'activité des comptes est réalisée annuellement. Tous les comptes inactifs depuis plus de 2 ans font l'objet d'un rappel. Tous les comptes inactifs depuis plus de 3 ans sont supprimés.

## Catégories de destinataires des données

### Destinataires internes

Un administrateur du GCS SARA est sollicité pour la création de groupe de partage.

Une procédure définit ensuite la manière dont il transmet l'administration du groupe à un professionnel de la communauté puis se retire du groupe de partage.

### Organismes externes

Pas de transmission des données à des organismes externes

### Sous-traitants ultérieurs

L'hébergement des données est réalisé sur la plateforme HDS du GCS SARA (géré par son membre fondateur, les Hospices Civils de Lyon).

## Transferts des données hors UE

### Des données personnelles sont-elles transmises hors de l'Union européenne ?

Oui  Non

Si oui, vers quel(s) pays :

*Dans des situations particulières (transfert vers un pays tiers non couvert par une décision d'adéquation de la Commission européenne, et sans les garanties mentionnées aux articles 46 et 47 du RGPD), des garanties spécifiques devront être prévues et documentées dans le registre (article 49 du RGPD). Consultez le site de la CNIL.*

## Mesures de sécurité

### Cochez et décrivez les mesures de sécurité organisationnelles et techniques prévues pour préserver la confidentialité des données.

*Le niveau de sécurité doit être adapté aux risques soulevés par le traitement. Les exemples suivants constituent des garanties de base à prévoir et peuvent devoir être complétés.*

Contrôle d'accès des utilisateurs

*Le service est accessible uniquement aux professionnels disposant d'un compte.*

Mesures de traçabilité

Mesures de protection des logiciels

Sauvegarde des données

L'hébergement des données est réalisé sur la plateforme HDS du GCS SARA (géré par son membre fondateurs, les Hospices Civils de Lyon).

Une sauvegarde supplémentaire des données est réalisée quotidiennement.

Chiffrement des données

Contrôle des sous-traitants

Auditabilité des pratiques HCL.

Autres mesures :

## Information et respect des droits des personnes

**Comment les personnes concernées sont informées du traitement ? Cocher la ou les cases correspondantes :**

Mention d'information : Conditions générales d'utilisation accessibles aux professionnels.

Charte informatique.

Politique de confidentialité

Contrat

Autres mesures :

**Comment sont traitées les demandes d'exercice des droits des personnes ?**

Indiquez le délai du traitement de la demande : 1 mois

Indiquez la personne chargée de répondre aux demandes : DPO du GCS SARA (voir procédure interne de Saisine du DPO).

## ST3 - Traitement de données dans le cadre de la stratégie mise en œuvre par l'agence régionale de santé dans le cadre de la crise COVID19

Date de création de la fiche	23/11/2020
Date de dernière mise à jour de la fiche	23/11/2020
Nom du responsable de la mise en œuvre du traitement et fonction occupée	<b>Cécilie Possot</b> <b>Directrice des opérations – GCS SARA</b>
Nom du logiciel ou de l'application (si pertinent)	<b>Dynamics, service de SMS Wannaspeak.</b>

### Objectifs poursuivis

**Préambule : après une période de tuilage, ST3 est appelé à remplacer complètement ST1 dont les données seront restituées à l'ARS et supprimées au sein du GCS SARA.**

Faisant suite à l'annonce de la stratégie de déconfinement par le Gouvernement le 28 avril, les Agences régionales de santé ont rapidement identifié la nécessité d'utiliser des outils complémentaires à ContactCOVID pour la réalisation des enquêtes de niveau 3 et pour le suivi des recommandations sanitaires par les personnes isolées.

Durant la vague 1, les Agences régionales de santé ont convergé vers le choix d'une même solution (SORMAS<sup>1</sup>) pour outiller le contact tracing de niveau 3. L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (« l'ARS ») s'est à l'époque rapprochée du GCS SARA pour mettre en œuvre la solution SORMAS. Celle-ci a été utilisée depuis le mois mai 2020 (voir contrat de sous-traitance dédié qui décrit ce traitement).

Différentes évolutions de contextes sont intervenues depuis :

Concernant l'identification des chaînes de transmission, la détection des foyers de contamination et la gestion des situations complexes : mise en place d'une équipe d'enquête de niveau 3 centralisée au sein de l'agence régionale de santé, nécessitant un outil adapté, aucun outil n'ayant été déployé pour ces équipes jusqu'à présent

Concernant le suivi des personnes isolées :

- L'augmentation du nombre de personnes à suivre et l'évolution des consignes ministérielles ont conduit à remplacer la démarche de télésuivi par une notification par SMS d'une catégorie précises de personnes cas ou contacts.
- Par ailleurs, l'équipe STAR tire un bilan après 7 mois d'utilisation qui permet de faire évoluer et d'améliorer le processus initial, et suppose un changement d'outil pour remplacer SORMAS qui a montré différentes limites fonctionnelles et techniques.

A la demande de l'ARS, le GCS SARA, acteur opérationnel régional des projets de e-santé, met en œuvre :

- une instance de l'application Dynamics de Microsoft, dans un environnement sécurisé, sur un hébergement HDS, à disposition de l'ARS ;
- une solution d'envoi de SMS permettant d'informer des cas confirmés et des contacts recensés d'une conduite à tenir, dans des situations particulières

<sup>1</sup> L'outil SORMAS est un outil de « contact tracing » qui a pour finalité l'enregistrement, l'investigation et le suivi épidémiologique, par les agences régionales de santé (ARS), des cas de COVID-19 et des cas contacts, en vue notamment d'identifier les chaînes et cas groupés de contamination et de prendre les mesures destinées à limiter la propagation de l'épidémie.

## Catégories de personnes concernées

Listez les différents types de personnes dont vous collectez ou utilisez les données.

Patients COVID ayant accepté de bénéficier d'un suivi.  
Contacts de patients COVID ayant accepté de bénéficier d'un suivi.

Indiquez le nombre approximatif de personnes concernées.

Plusieurs centaines.

## Catégories de données collectées

Cochez et listez les différentes données traitées

État-civil, identité, données d'identification, images

*Nom, prénom, Sexe, Date de naissance, Code postal de naissance, adresse électronique, numéro de téléphone*

Vie personnelle

Vie professionnelle

Informations d'ordre économique et financier

Données de connexion

Données de localisation

Adresse du patient

Internet

Autres catégories de données :

Accord de la personne.

**Des données particulières sont-elles traitées ?**

*La collecte de certaines données, particulièrement sensibles, est strictement encadrée par le RGPD et requiert une vigilance particulière.*

*Il s'agit des données révélant l'origine prétendument raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale des personnes, des données génétiques et biométriques, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle des personnes.*

*Il s'agit des données relatives aux condamnations pénales ou aux infractions.*

*Il s'agit du numéro d'identification national unique (NIR ou numéro de sécurité sociale).*

Oui  Non

Informations permettant de savoir si le patient est positif ou non au COVID, et les symptômes des patients COVID, et des personnes contacts.  
NIR de l'utilisateur.

## Durées de conservation des catégories de données

**Combien de temps conservez-vous ces informations ?**

Le patient peut à tout moment demander l'arrêt du suivi et la suppression de ses données.

La durée de conservation des données est fixée à 3 mois après leur collecte. A l'issue, les données sont restituées au responsable du traitement c'est-à-dire à l'ARS ARA pour archivage, conformément aux dispositions relatives à la conservation des archives publiques, et détruites dans Dynamics.

## Catégories de destinataires des données

### Destinataires internes

### Organismes externes

Enquêteurs ARS (responsable de traitement).

Probable consolidation nationale des données à venir (la décision revenant quoi qu'il en soit au responsable de traitement, l'ARS).

### Sous-traitants ultérieurs

L'hébergement des données est réalisé sur la plateforme HDS AZURE de Microsoft.

## Transferts des données hors UE

### Des données personnelles sont-elles transmises hors de l'Union européenne ?

Oui  Non

Si oui, vers quel(s) pays :

*Dans des situations particulières (transfert vers un pays tiers non couvert par une décision d'adéquation de la Commission européenne, et sans les garanties mentionnées aux articles 46 et 47 du RGPD), des garanties spécifiques devront être prévues et documentées dans le registre (article 49 du RGPD). Consultez le site de la CNIL.*

## Mesures de sécurité

### Cochez et décrivez les mesures de sécurité organisationnelles et techniques prévues pour préserver la confidentialité des données.

*Le niveau de sécurité doit être adapté aux risques soulevés par le traitement. Les exemples suivants constituent des garanties de base à prévoir et peuvent devoir être complétés.*

Contrôle d'accès des utilisateurs

*Le service est accessible uniquement aux patients disposant d'un compte.*

Mesures de traçabilité

Mesures de protection des logiciels

Sauvegarde des données

Chiffrement des données

Contrôle des sous-traitants

Autres mesures :

## Information et respect des droits des personnes

**Comment les personnes concernées sont informées du traitement ? Cocher la ou les cases correspondantes :**

- Mention d'information : délivrée par l'ARS en sa qualité de responsable de traitement.
- Charte informatique.
- Politique de confidentialité
- Contrat
- Autres mesures :

**Comment sont traitées les demandes d'exercice des droits des personnes ?**

Indiquez le délai du traitement de la demande : 1 mois

Indiquez la personne chargée de répondre aux demandes : DPO du GCS SARA (voir procédure interne de Saisine du DPO).